



BUDGET

CULTURE

VIE LOCALE

ACTUALITÉS

**TRAVAUX
ET CADRE DE VIE**

CCAS

**AFFAIRES SCOLAIRES
ET PÉRISCOLAIRES**

PAYS DE SALERS

**NOUVEAUTÉS
ADMINISTRATIVES**



En ce début d'année 2019, je reviens vers vous pour ce nouveau bulletin municipal.

Dans un premier temps, je voudrais dresser le bilan de cette année écoulée. Les commissions ont œuvré avec assiduité et implication sur la mise en place et la réalisation de différents projets :

- La réfection de la cité des grillères (voirie et réseaux)
- La réhabilitation de l'ancien centre de secours en salle de garderie afin de sécuriser nos enfants par une proximité immédiate avec l'école.
- Le remplacement des lampes à vapeur de sodium par des leds, plus économiques en partenariat avec la Communauté de Communes.
- La création d'un marché dorien hebdomadaire tous les vendredis de 16 h à 20 h.
- La pérennisation du Salon du Polar qui a connu un troisième succès. C'est d'ailleurs un salon qui trouve sa place dans le paysage culturel avec cette année une vingtaine d'auteurs présents.
- La cinquième édition du Téléthon qui a rassemblée plus d'une vingtaine d'associations, faisant preuve encore une fois de la solidarité dorientienne, malgré les conditions climatiques difficiles, notamment en 2017.
- La réussite de la mise en place de l'Agence Postale, qui se hisse à la troisième place des agences cantaliennes, grâce aux services mis à votre disposition, faisant prendre tout son sens au service public, et confirmant que nous avons pris la bonne décision.
- La première édition de notre budget participatif visant à impliquer les habitants des villages dans les projets pouvant améliorer leur cadre de vie et renforcer le lien social.

Dans un second temps, je voudrais vous présenter quelques projets pour 2019. La mairie et le bâtiment de la médiathèque seront mis aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. Les salles seront réaménagées et certains services seront déplacés, comme la PMI qui se trouvera dans la salle sous la médiathèque et ainsi faciliter l'accueil des familles. L'ancienne garderie, quant à elle, deviendra une salle d'exposition.

Le crématorium verra enfin le jour après le résultat favorable de l'enquête publique et quatre longues années de travail mené par Eric Bousquet, Jeannine Duffayet et Sylvie Lacombe, que je tiens à remercier particulièrement pour leur ténacité à voir ce projet aboutir.

Concernant le Pays de Salers, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'assainissement relève de sa compétence. Les modalités de transfert sont encore à l'étude. Deux projets importants pour notre commune verront également le jour : la construction d'un équipement sportif au stade du moulin à Vent (tribune et club house), ainsi que la réhabilitation de la maison Parlange et la démolition de la maison Robert au bénéfice d'une maison d'artisan d'art en partenariat avec le CCAS.

Enfin, les écoles seront dotées d'un nouveau préau à proximité du City stade. La toiture de l'école maternelle, ainsi que le couloir du CP, seront refaits.

Je tiens, au travers de ce bulletin, à remercier les associations, le CCAS ainsi que le personnel pour leur implication dans la vie communale.

Un merci particulier aux conseillers municipaux qui ont tenu leurs engagements de 2014 en réalisant à ce jour 90 % des projets présentés dans notre profession de foi, en s'appuyant sur un budget pragmatique et toujours maîtrisé !

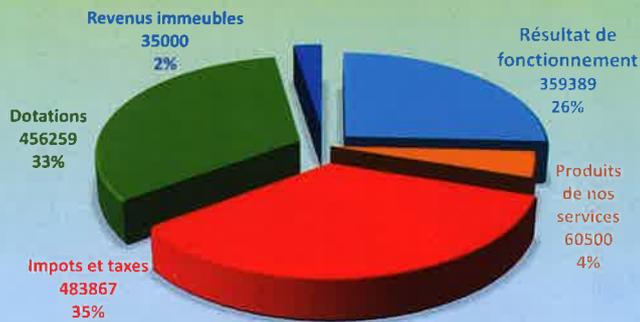
"On passe notre vie entière à s'inquiéter de l'avenir, (et encore plus dans ces temps présents), à faire des projets pour l'avenir, à essayer de prédire l'avenir... comme si savoir à l'avance pouvait amortir le choc. Mais l'avenir change constamment.

L'avenir est le lieu de nos plus grandes peurs, et de nos espoirs les plus fous.

*Mais une chose est sûre : quand finalement il se dévoile...
l'avenir n'est jamais comme on l'avait imaginé".*

André Dujols

Recettes de Fonctionnement



Le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 1 388 391,87 € contre un montant de dépenses de 831 682,47 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 556 709,40 €.

Considérant les travaux d'investissement réalisés en 2017 et ceux restant à réaliser pour l'année 2018 – principalement l'aménagement de la maternelle et les travaux aux Grillères – le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 197 319,80 €.

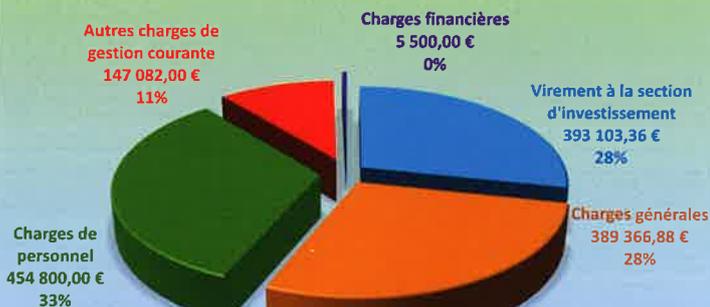
L'excédent de fonctionnement à reprendre s'élève donc à 359 389,60 €

Il a été approuvé à l'unanimité, et le résultat a été imputé sur le budget 2018.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il constitue un programme financier évaluable des recettes à encaisser et limitatif des dépenses à faire sur une année mais il est aussi un acte juridique par lequel le maire – organe exécutif de la collectivité locale – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 402 515,60 € et la section d'investissement à 1 211 866,12 €.

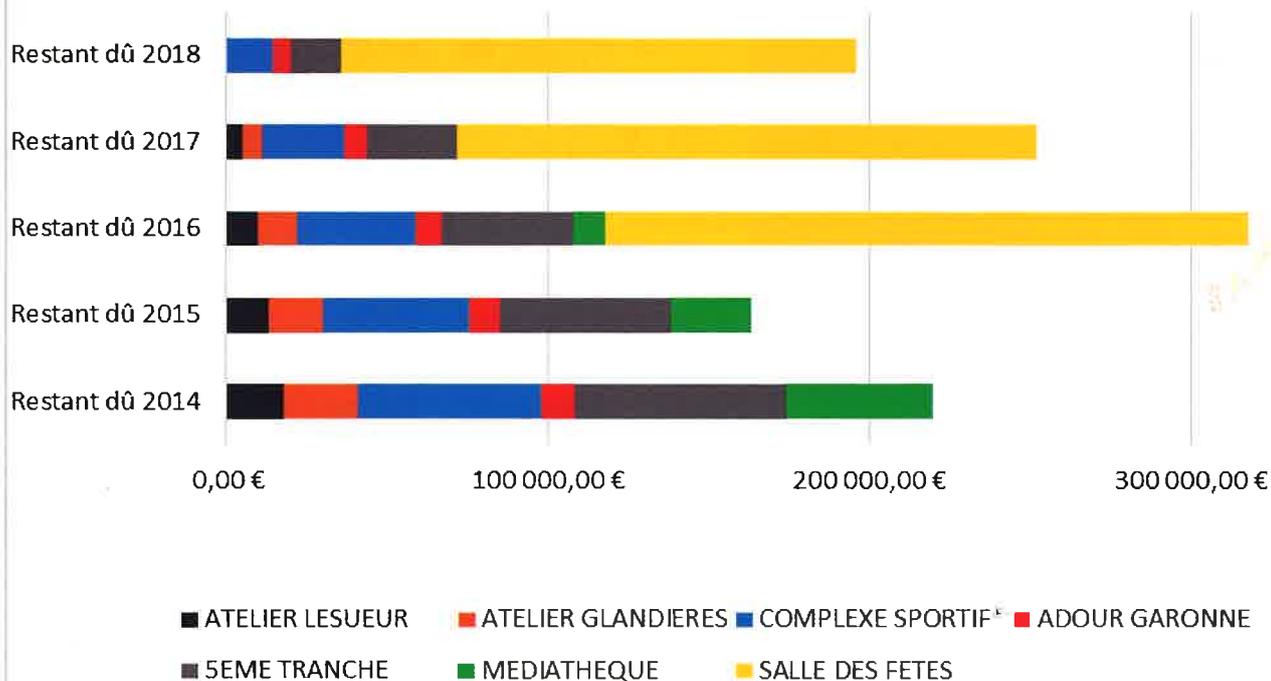
Dépenses de Fonctionnement



Opérations d'investissement 2018

LIBELLE	RAR 2017	Prévu 2018
TRAVAUX ELECTRIFICATION	4 300,00 €	30 000,00 €
MATERIEL MOBILIER DIVERS	750,00 €	18 000,00 €
TRAVAUX BATIMENTS CNX	27 100,00 €	20 000,00 €
VOIRIE	700,00 €	70 000,00 €
SALLE DES FETES	2 600,00 €	4 000,00 €
CREMATORIUM	35 000,00 €	0,00 €
MATERIEL SERVICE TECH	0,00 €	105 000,00 €
TRAVAUX GRILLERES	20 000,00 €	0,00 €
PROJET ECOLE MATERNELLE	309 000,00 €	20 000,00 €
CULTURE / PATRIMOINE	0,00 €	12 000,00 €
AIRES DE JEUX	26 400,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT MAISON SERV	5 400,00 €	210 000,00 €
PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	0,00 €	15 000,00 €
	431 250,00 €	504 000,00 €

Évolution de la dette 2014 - 2018



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUÉ
HANDBALL CLUB NRJ	0 €	MICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE SAINT-CERNIN	300 €
DOIRE PATRIMOINRE ASPPCS	100 €	CLUB DES AINES DE LA DOIRE	300 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €	COMICE CHEVAUX RACE LOURDE	300 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €	LES PEINTRES DE SAINT CERNIN	300 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €	LES FOUS VOLANTS DE LA DOIRE	300 €
REFUGE BIENVENUE	100 €	DECOUVERTE SENTIERS DORIENS	400 €
LES RETROS DU PLATEAU	150 €	ECHANGE TERROIR ET CULTURE	400 €
ECOLE DE FOOT ENTENTE MARONNE	200 €	A.S.E.D	500 €
Association Cantalienne des Amis de la Lecture	200 €	Atelier Théâtre "LE SOIR A LA BRUNE"	500 €
APPMA DE PLEAUX	200 €	ADMR - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	1 000 €
FNACA	200 €	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 200 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200 €	FOOTBALL CLUB DES 4 VALLEES	2 000 €
COURANT D AIRS	200 €	VETERANS FC4V	100 €
SAINT CERNIN SOLIDAIRE	200 €	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 400 €
TETE EN VERT	250 €	APE	3 000 €
ACCA	300 €	COMITE D'ANIMATIONS	3 000 €
AGV DE LA DOIRE	300 €	RACING CLUB SAINT CERNIN	3 500 €



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Nous avons cette année obtenu le 1^{er} prix remis par le Conseil Départemental.

DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DANS LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes a été équipée de frigos installés sous le bar pour un montant de 1800 euros, d'un percolateur, d'un four micro-onde, d'un bain-marie (576€) et d'une nouvelle sono qui sera utilisée lors de l'organisation de réunions ou manifestations pour un montant de 4078 euros.

La municipalité remercie le collègue pour le don de vaisselle qu'il a effectué. Celle-ci a été mise en place dans la cuisine à disposition des locataires de la salle des fêtes.

SONORISATION DU VILLAGE

La société AG Music a été choisie pour réaliser les travaux de remise en état et de prolongement de la sono du bourg pour un montant de 12674 euros. La totalité des fils et hauts parleurs seront changés, la place de l'Église sera quant à elle nouvellement équipée. La nouvelle installation permettra la sonorisation du village par zone selon les besoins.

MARCHÉ DORIEN

Depuis le mois de mai plus de dix commerçants vous accueillent sur leurs stands de 16 h à 20 h, place de l'Église. Vous y trouverez des crêpes et bourriols, des fruits et légumes variés, du poisson, du pounti et farçous, des poulets rôtis, des tartes à la tomme et pruneaux, du fromage et bien d'autres produits et préparations. Pour le premier trimestre, la municipalité a mis à disposition gratuitement les emplacements et les branchements électriques. A trois reprises, en partenariat avec la Médiathèque, trois auteurs ont été accueillis sur le marché pour dédicacer leurs romans et ouvrages. Tous commerçants intéressés pour obtenir un emplacement sur le marché peut contacter la Mairie au 04 71 47 60 09 ou Isabelle Garrelon au 06 83 04 36 08.

JEU

Une nouvelle structure de jeu est installée à côté du plateau de sport. Elle complète le panel d'activités proposé dans le bourg aux enfants de 4 à 10 ans. Réalisée par la même société que le plateau de sport (Société Husson) pour un coup de 26 400 euros TTC. Cette structure est accessible par tous et fréquentée quotidiennement par les élèves.

FREDON

Vers le 0 pesticide : Notre commune s'est engagée depuis un an à respecter la charte d'entretien des espaces publics proposée par la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Nous avons amélioré et réduit de façon importante l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous n'utilisons plus de pesticides sur les espaces publics (parcs, voiries...). Nous utilisons des techniques alternatives au désherbage chimique : utilisation de désherbeurs mécaniques et thermiques, de brosses métalliques, développement de l'écopastoralisme autour du gymnase, dans la zone artisanale de Courtine et derrière l'école primaire, paillage des parterres. Nous avons été labellisé par la FREDON lors de la cérémonie qui a eu lieu le jeudi 17 mai 2018 à Maurs.

PENSEZ AU RECYCLAGE ET SOYEZ CITOYENS !

Respectons les zones de recyclage ! Tous les déchets apportés doivent être mis dans les containers adéquats et pas à côté ! Ces zones ne sont pas des dépotoirs ! Les déchets qui ne peuvent pas y être collectés peuvent l'être à la déchetterie ou dans les containers d'ordures ménagères, dans des sacs poubelles.





Rue des grillères : Les travaux ont démarré en 2017 pour prendre fin avant l'été 2018, pour un coût de 210 239 € pour la chaussée et 231 000 € pour l'assainissement (hors contrôle assainissement).



Rue des Grillères.

ECOLE : Différents travaux ont été engagés au sein de l'école primaire.

- Réfection de la salle des CM2 (peintures)
- Aménagement des 2 classes de maternelles (peintures/plafonds/sols)



Classe MSIGS



Classe PSIMS

- Une fois terminé le séparatif eau pluviale/eau usée derrière l'école, un aménagement sera réalisé pour permettre aux enfants accompagnés de leurs instituteurs de se rendre au plateau sportif et jeux, sans passer par le parking.
- La chaudière a été remplacée par une nouvelle plus performante qui alimente tout l'ensemble scolaire.



AVANT

APRÈS

GARDERIE



Salle de garderie.



Hall accueil garderie.



Sécurisation accès école primaire.

ROUTES : Les réfections de routes sont assurées par les employés communaux et les travaux les plus importants par des entreprises de TP, pour un coût de 47000 euros (y compris le parking de la médiathèque)

TOUTE L'ANNÉE les employés municipaux entretiennent les bâtiments de la commune et réalisent divers petits travaux.

En remplacement de deux véhicules, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau camion-benne avec équipement chasse-neige.

Coût : 98 500 €



ACCÈS PMR MAIRIE : les travaux ont commencé en fin d'année. Une rampe d'accès à la Mairie, Poste et médiathèque va être créée.

EGLISE : L'armoire électrique du clocher a été remplacée ainsi que le moteur d'une des cloches.



MOUVEMENT DE PERSONNEL

Valentin Breuil rejoint le personnel technique de la Mairie à compter du 10 décembre 2018. Il est embauché en contrat à durée déterminée sous la forme d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) avec l'obligation de suivre une formation qualifiante.

Michel Falies a intégré les services départementaux.

LES ÉCLAIRAGES PUBLICS

Les éclairages publics de 150 w au sodium ont été remplacés par des Led de 42 w. Durant la tranche horaire de minuit à 5 h 00 du matin, la puissance passe à 21 w dans le bourg sur les trois axes principaux.

TRAVAUX RÉALISÉS

Suite aux travaux de voirie dans le lotissement des Grillères, la réfection totale des éclairages publics a été réalisée (puissance 42w et de minuit à 5 h 00 du matin 21 w), pour un montant de 9 865 €.

Pose d'une lampe d'éclairage public au village du Bel Air pour un montant de 574 €.

Suppression de 2 bornes d'éclairage public endommagée à l'aire de camping car, ces bornes étaient régulièrement accrochées par les véhicules (travaux financés dans le cadre des dépannages d'éclairage public).

TRAVAUX EN COURS

Village de Bargues : enfouissement des réseaux. (Eclairage public et téléphone) pour un montant de 3 530 €.

TRAVAUX À RÉALISER

Mise en valeur de la tour de Marzes avec un éclairage discret pour un montant de 5 438 €.

Suppression de 3 bornes d'éclairage public par 3 spots au sol sur l'espace vert devant l'église pour une meilleure accessibilité lors des manifestations pour un montant de 1 232 €.

Remplacement des éclairages publics de 150 w sodium par des leds de 42 w sur tous les candélabres restant dans le bourg (le trou noir, place de l'église, lotissement la

Redondette, etc.). En attente du devis de l'entreprise Eiffage. Village de Moyos : enfouissement du réseau d'éclairage public et orange pour un montant de 2 322 €.

Terrain de rugby : remplacement de l'éclairage vieillissant très mal et trop souvent en panne pour un montant de 85 000 €.

Terrain de foot : (sur le plateau) réalisation de l'éclairage pour un montant de 41 600 €.

ASSAINISSEMENT

Concernant l'assainissement collectif, la municipalité a perdu la compétence et la gestion de ce réseau au profit de la communauté de commune.

Les contrôles des assainissement privés sont terminés.

COMMUNICATION

La fibre optique est prévue dans les villages. Les travaux se feront en différentes tranches (enfouissement ou implantation). Les administrés pourront faire leur demande de raccordement à la fin du premier semestre 2019.

BUDGET PARTICIPATIF

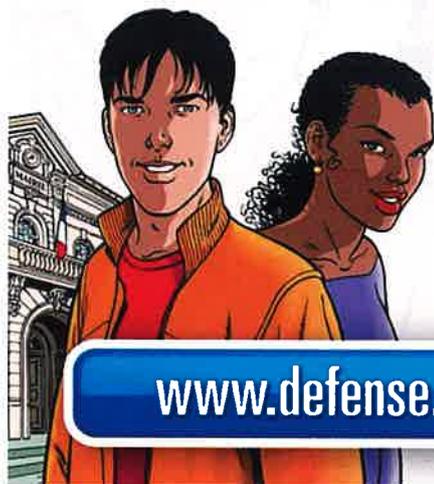
- Village de Cros : Renforcement des allées en castine pour possibilité d'un boulodrome
- Village d'Anglards le Pommier : réhabilitation des fontaines place du village
- Village de Puech Marzes : création d'un abris en extension du four

L'enveloppe attribuée pour l'ensemble de ces projets est de 15 000 € pour l'achat de différents matériaux et l'intervention d'entreprises pour les réaliser, avec la participation des habitants.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc



ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

L'effectif de la rentrée 2018/2019 se maintient avec 116 élèves.

Depuis la rentrée, il y a deux nouvelles cuisinières en remplacement de Cathy qui est partie à la retraite. Il s'agit de Pearl et Yolande. La volonté de la commission et des cuisinières est de privilégier au maximum l'utilisation de produits frais.

Cette année encore, la municipalité a reconduit sa participation financière pour les frais de transports concernant les sorties pédagogiques mais aussi les 8 séances piscines à Aurillac. La commune subventionne également toutes les familles concernées par le ramassage scolaire.

Après quelques retards dans les travaux, les enfants ainsi que le personnel enseignant et municipal ont pu bénéficier des nouveaux aménagements (réhabilitation de l'ancien centre de secours). Ainsi, pour un coût avoisinant les 240.000€ une salle de garderie et une salle de motricité ont été réalisées.

Désormais les enfants ne sortent plus de l'enceinte de l'école pour se rendre à la garderie !

Pour fêter Halloween, un repas festif fut élaboré de l'entrée citrouillée au dessert plus vivant que fruité.

Ces succulentes préparations culinaires furent servies dans le réfectoire décoré pour la circonstance dans un environnement suspicieux de magie.

Surprise ! Lors du déroulement du menu, moment féérique ; apparition de sorcières qui contrairement à l'adage furent plus ravissantes que repoussantes !

Merci à nos cuisinières pour cette journée mémorable pour nos jeunes convives !

Le goûter de Noël a eu lieu le 21 décembre avec la diffusion d'un film, le matin, pour les maternelles, et l'après-midi, pour les primaires.

Cette année encore l'école a participé au salon du polar en rencontrant deux auteurs dont les livres avaient été lus par les élèves.

Participation des CM2 au Téléthon avec les 6^{ème} du Collège et au lâcher de ballon pour tous.





COLLÈGE

Le collège compte 157 élèves répartis en 8 classes, (diminution des effectifs suite au changement de la carte scolaire qui exclue Saint-Martin-Valmeroux, faute de transport).

Cependant, notre collège enregistre le plus haut taux de participation UNSS du département le mercredi après midi, bravo à tous pour votre implication !

En cette fin d'année les élèves de 4^{ème} ont effectué un séjour dans les Alpes, à Val Thorens tandis que les 3^{ème} étaient en stage de découverte en entreprise. Les 3^{ème} partiront au printemps en Italie et les 5^{ème} feront un séjour dans le Lot à la même période.

L' ALSH de Saint-Cernin/Saint-Martin-Valmeroux

vous ouvre ses portes sur les périodes de vacances scolaires. Les enfants peuvent s'inscrire à la journée complète ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Avant chaque période, deux demi-journées sont consacrées aux inscriptions. Pour les parents qui ne pourraient pas s'y rendre, elles peuvent se faire par mail ou par téléphone :

Géraud VISY : 06.75.92.81.52
Geraud.visy@fal15.org

Un système de ramassage est mis en place pour réunir les enfants sur le lieu de fonctionnement à la journée.

Les tarifs varient selon votre quotient familial.

Règlement accepté par :

Chèques vacances ANCV et PASSCANTAL*

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE FAIT ÉTAPE À SAINT-CERNIN !

Vendredi 16 novembre la salle des fêtes de la commune s'est transformée une nouvelle fois en salle de cinéma, cette fois pour projeter « les enfants de la prairie » dans le cadre du mois du film documentaire.

Coorganisé par le Conseil Départemental du Cantal, la thématique cette année portait sur l'éducation en question. Le temps d'une année scolaire, une caméra se met à leur hauteur pour découvrir une école où s' imagine une autre façon d'aborder la scolarité.

AROMATHÉRAPIE

La médiathèque a accueilli un atelier d'aromathérapie pour expliquer l'utilisation des composés aromatiques extraits de plantes et huiles essentielles. Moment très convivial et riche avec Sabrina, diplômée en aromathérapie, qui a pu distribuer avec générosité ses conseils autour des huiles essentielles.

EN VISAGES, SAINT-CERNIN

Durant l'été, Jean-Michel Peyral a exposé ses derniers clichés. Un photographe connu des Doriens, puisqu'il est voisin et originaire d'un des plus beaux villages de France, Tournemire. Pour les précédentes éditions, le photographe avait entrepris de tirer seulement le portrait des Doriens. Pour cette troisième édition, il y a une nouveauté puisque des photos du petit patrimoine de la commune viennent se mêler aux expressions des visages. En noir et blanc, seuls ou en famille, dans leur milieu professionnel, ou chez eux, quelques Doriens ont ainsi pris la pose. Le photographe a ainsi parcouru plusieurs kilomètres sur la commune, été comme hiver, pour réaliser ses clichés.



Jean-Michel est également venu à la médiathèque pour dédicacer son dernier ouvrage « Rugby sur un plateau ». Un ouvrage de photos en noir et blanc reprenant l'histoire qui se passe sur le plateau. Avec des visages, des expressions, des moments cachés des supporters, autant de clichés qui au-delà des mots résument ces différents moments partagés sous les mêmes couleurs d'un club.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Pour la Fête de la musique, la médiathèque et l'association Échange, Terroir et Culture Barsac Saint-Cernin comité de jumelage, avaient convié le groupe de rock Ann'so. Un concert en plein air donné par ces deux jeunes chanteurs et musiciens.



PAR MONTS ET PAR MOTS

Le 29 juin, dans le jardin Henri-Mondor : Lettres du jardin de Madeleine B, par la compagnie Les Dam'oiselles. A l'initiative du Conseil Départemental une lecture musicale sur le thème du jardin naturel, lieu de repos et de contemplation. Douze lettres dédiées aux jardins, aux saisons et à leurs promesses.

Le 18 juillet, c'est la Cie Chamboule tout théâtre qui a proposé un atelier des ombres et un spectacle La mouette et le chat.

IEO



Mi-septembre, en partenariat avec l'Institut d'Études Occitanes, l'exposition Paroles de Pays a pris place dans le hall de la médiathèque. Les visiteurs pouvaient déambuler au sein de personnages en carton et autres décors présentant les expressions courantes en occitan. Des visites commentées, un atelier de création de Noël en occitan où petits et grands ont pu bricoler et apprendre un peu d'occitan avec des intervenantes de l'IEO Cantal ont eu lieu le temps de l'exposition.

DÉDICACES

Tout au long de l'année des auteurs viennent à la rencontre du public pour des séances de dédicaces. Ainsi cette année se sont succédés Luc Guerant, Jacques Bienvenue, Julien Moreau, Michel Danguiral...



COURT MÉTRAGE

Pour la première fois, la commune a participé à la semaine du court-métrage. En partenariat avec l'association aurillacoise Cinergie. Un retour du cinéma dans la cité d'orienne, comme il y a plus de 35 ans !



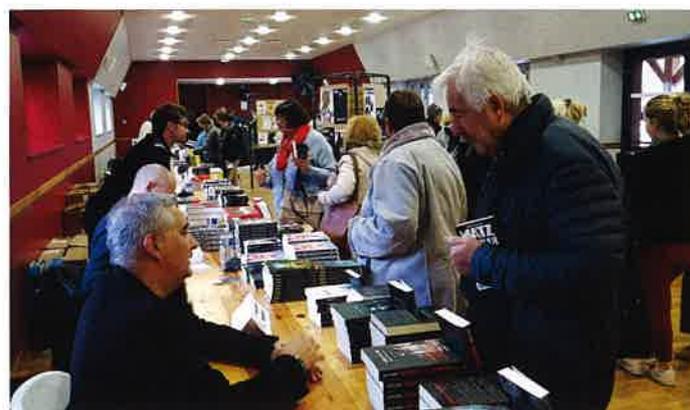
Une soixantaine de personnes avaient répondu présentes, pour une séance de moins de 2 heures suivie d'une collation. Durant la séance, le public a découvert différents courts-métrages, avec différents thèmes, genres et pour tout âge. À la fin de la projection, un débat s'en est suivi permettant à chacun de s'exprimer. Au préalable, durant trois jours, 360 enfants de 6 écoles du pays de Salers sont venus dans la cité d'orienne pour visionner par groupe, 35 à 49 minutes de film. L'occasion pour ces jeunes âgés de 3 à 11 ans, de découvrir l'univers cinématographique. Il y avait déjà eu un travail avec les enseignants grâce à des fiches pédagogiques, et ce travail va se poursuivre pour en connaître davantage sur ces courts métrages.



SALON DU POLAR



L'édition 2018 a permis de réunir vingt auteurs, certains sont des habitués des éditions précédentes tandis que d'autres y assistaient pour la première fois. En soirée, l'ensemble des partenaires étaient réunis pour clôturer le salon en présence de la population. Un seul thème, le polar mais ouvert pour toutes les générations. Le polar c'est aussi le thriller, le livre d'espionnage ou encore le roman d'énigme... C'est l'occasion d'échanger avec les auteurs, commenter un livre déjà lu ou connaître les projets en cours d'écriture... Samedi, au cours du salon, trois tables rondes étaient organisées. En matinée, une conférence avec Stéphane Bourgoïn, venu présenter son documentaire L'ange de la mort, David Harvey (52 minutes). L'après-midi, Johana Gustawsson auteur de Block 46 et Mör, accompagnée de Sam Millar et Michel Moatti a pu débattre avec le public.



CRÉMATORIUM

L'enquête publique s'est déroulée du 3 octobre au 5 novembre. Le commissaire enquêteur rédige son rapport et le transmet par la suite au Préfet du Cantal. Les seules recommandations portent sur les nuisances sonores et environnementales éventuelles. Des analyses régulières devront être faites pendant le fonctionnement.

Le Conseil Environnemental du Département (CODERST) s'est réuni et a donné un avis favorable sur ce projet. La Société Nouvelle de Crématorium (SNC groupe Dabrigeon), concessionnaire démarre la construction du crématorium et du site funéraire pour une durée environ de 10 à 12 mois (aléas climatiques).

L'ouverture de ce service au public pourrait être programmée d'ici la fin de cette année.

Pour information, ce crématorium de proximité géré par SNC pour une durée de 30 ans sera le premier dans le Cantal, il offrira la possibilité de cérémonies de diverses opinions religieuses non suivies de crémation. Le nombre de crémations par jour peut être au nombre de 4. Le crématorium sera ouvert du lundi au vendredi et samedi sur demande. Quand au site funéraire il sera sécurisé et accessible en permanence.

Le groupe de travail « Crématorium » reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING CAR

Notre village est apprécié et nombreux camping caristes y séjournent de 1 à 3 jours. Pour améliorer l'accueil, nous travaillons sur un projet d'aire de stationnement.

A ce stade plusieurs pistes sont étudiées pour proposer environ 5 emplacements.



LAVOIR D'ENFENESTRE

2019 sera l'année de la réhabilitation du lavoir après l'avis favorable des Bâtiments de France.



Notre CCAS fonctionne de façon autonome grâce aux legs et dons divers.

MERCI A TOUS CES GÉNÉREUX DONATEURS !

Le CCAS a pour mission de venir en aide aux habitants de notre commune. Votre demande doit être adressée à Monsieur le Président du CCAS. Vous avez la possibilité aussi de prendre contact avec l'assistante sociale qui transmettra votre demande.

NOS ACTIONS POUR 2017

- Trois aides attribuées :
 - Subventions élèves primaire (Visite châteaux de la Loire et Futuroscope)
 - Subventions élève de 3^{ème} (séjour à Val Thorens)
 - Subvention autre établissement (l'enfant de notre commune est scolarisé à Aurillac)
 - Chèques cadeaux à nos aînés.
 - Participation aux travaux de la toiture de ADSEA, le CCAS perçoit un fermage (CAT)
 - Téléthon 2016 : 8335,35 €
 - Téléthon 2017 : 5194 €
 - Téléthon 2018 : 8183,67 €

POUR 2018

Cette année n'échappe pas à la conjoncture actuelle. Le CCAS doit faire des économies. Pour cela des coupes budgétaires ont été nécessaires.

Ainsi, en 2018, aucune subvention ne sera versée aux associations à caractère social. Concernant l'école primaire et le collège, les subventions seront maintenues mais à la baisse.

Cependant le Père Noël était bien là pour le Noël des enfants de maternelle et primaire !

Pour les aînés de notre commune les critères d'attribution ont été modifiés :

- Seuls les résidents à titre principal sur la commune peuvent en bénéficier.
- Jusqu'à présent l'âge requis était de 70 ans au 31/12 de l'année en cours. Dorénavant l'âge requis sera de 71 ans en 2018, 72 ans en 2019, 73 ans en 2020, 74 ans en 2021 et 75 ans en 2022.
- Les résidents en EHPAD ainsi que les personnes ayant uniquement leur résidence secondaire sur la commune ne peuvent donc plus y prétendre.

MAISON PARLANGE, MAISON ROBERT

En collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Salers, la maison Parlange va être rénovée pour accueillir un couple d'artisan d'art qui s'est récemment

installé dans notre village (appartement aux écoles primaires, atelier dans le centre du bourg). A la fin de la rénovation, ils prendront possession de ces nouveaux locaux. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue !

La maison Robert a été détruite et son emplacement sera réaménagé.



ACCUEIL RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Madame Lagneau (Directrice de la DDCSPP du Cantal) a rencontré le Maire et l'ensemble du conseil municipal, ainsi que les membres du CCAS.

Elle a expliqué le rôle de ce service d'Etat dans notre département et a suggéré à notre commune d'accueillir deux familles. Deux logements publics ou privés devront être trouvés.

Vous serez informés de l'avancement de ce dossier.

NOUVELLE ASSOCIATION : SAINT-CERNIN SOLIDAIRE

Cette association a pour but de recueillir des fonds au bénéfice du Téléthon ou toute action sociale ou caritative.

Des stickers, t-shirts, polos, portant le logo Saint-Cernin - Auvergne - Cantal sont en vente à l'agence postale.



LE STADE DU MOULIN A VENT

Coût prévisionnel = 1 700 000.00 €

Le Pays de Salers compte sur son territoire un **club fédérateur** d'hommes et véhiculant une image forte des valeurs du Pays de Salers.

Un des axes de la politique sociale de la Communauté de Communes a toujours été le **soutien** à la pratique sportive et le **maintien** du tissu associatif : gage de dynamisme d'un territoire.

Aujourd'hui, le Stade du Moulin à Vent sur la commune de St Cernin est un lieu de pratiques sportives mais les infrastructures d'accueil existantes ne permettent pas d'envisager d'évolutions sur le site.

Cette réalisation voit le jour par la volonté affichée des élus de maintenir et de développer le sport et l'associatif sur le territoire.

a. Objectifs et enjeux :

Il s'agit de conforter un **club structurant** pour le territoire en créant un équipement moderne.

Pourquoi ?

– **Rôle social**, dont les objectifs et enjeux sont de : créer des conditions optimales au maintien et au développement d'actions sportives et associatives

- mettre à disposition un espace de vie accessible à tous, hommes et femmes en situation de handicap ou non
- maintenir le lien et la cohésion sociale et valoriser l'engagement bénévole de l'ensemble des associations

- augmenter la pratique sportive de tous, hommes et femmes en situation de handicap ou non
- favoriser des partenariats

– **Rôle éducatif, pédagogique**, dont les objectifs et enjeux sont de :

- maintenir et augmenter la fréquentation de l'école de rugby
- favoriser des actions avec d'autres clubs pluridisciplinaires endogènes et exogènes au territoire
- créer de meilleures conditions pour le staff

– **Rôle écologique**, dont les objectifs et enjeux sont de :

- développer respectueusement le site pour l'intégrer à son environnement
- maintenir et développer une activité sur un lieu pré-existant en conservant les caractéristiques intrinsèques du site
- s'affranchir de la mauvaise météo avec des structures plus confortables

– **Rôle économique**, dont les objectifs et enjeux sont de :

- participer au maintien d'une activité commerciale (boulangerie, restaurant, pharmacie ...)
- diversifier et développer l'offre sportive, associative, de loisirs culturels et de tourisme professionnel en lien avec les structures existantes
- renforcer et développer le site et son image
- améliorer l'image et l'attractivité du territoire

- élargir la fréquentation des spectateurs
- Contribue à l'apport de jeunes élèves au collège de Saint-Cernin.

b. Travaux :

- Espace de vie d'environ 250 m² :
- Vestiaire en sous-sol :
- Tribune couverte de 300 places

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Coût prévisionnel = 37 500.00 €

a. Descriptif

Pour favoriser le développement culturel en milieu rural, Le Voyage Culturel en Pays de Salers s'inscrit dans une politique culturelle engagée au service de ses enfants. Les spectacles proposés sont programmés dans différentes salles du territoire avec l'aide des communes. Cette proximité immédiate entre les artistes et la jeunesse génère des rencontres, des questionnements, de la convivialité, symboles du bien vivre ensemble.

De plus, ces propositions permettent d'apporter un complément d'activité aux professionnels du territoire et de faire connaître le Pays de Salers.

Fort de son succès sur la programmation 2017-2018, en ayant accueilli pas moins de 2 200 spectateurs sur 10 spectacles ; le Pays de Salers souhaite amplifier son programme.

Atelier, poterie, conte, lecture, théâtre, musique, électronique, cinéma, concert... feront voyager le public. Il se laissera surprendre par des spectacles de très grande qualité et par des séances participatives proposées en amont des spectacles.

Ce voyage sera intense, surprenant et accessible à tous selon une politique tarifaire au plus près du public, dans des salles polyvalentes non équipées et qui le seront le temps d'une séance.

De plus, afin d'aider les écoles, la Communauté de Communes prend en charge le transport vers ces spectacles et refacture aux écoles 1€ par personne.

b. Objectifs

- Développer des projets culturels à dimension collective pour favoriser le lien social et l'échange
- Encourager la médiation et la diffusion culturelle sur le territoire
- Favoriser l'intégration des jeunes dans les projets culturels
- Expérimenter pour créer et développer des projets culturels innovants et ainsi diversifier et conforter l'offre en place.
- Développer le parcours d'éducation culturelle des élèves.

- Favoriser l'acquisition d'une culture artistique d'égal accès pour tous les élèves
- Une programmation itinérante pour désenclaver

LA MAISON D'ARTISAN D'ART DE SAINT-CERNIN

La Communauté de Communes du Pays de Salers développe une politique d'aménagements immobiliers sur son territoire, dans l'optique d'installer, dans des conditions optimales, des artisans d'art.



Aujourd'hui, une nouvelle maison d'artisan d'art va voir le jour à Saint-Cernin. Pour cela, le CCAS de la commune met à sa disposition une maison avec vitrine située dans le bourg. Une convention entre les deux parties a été mise en place pour une durée de 20 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Cette bâtisse, une fois rénovée, accueillera une boutique, un atelier et un logement.

Le projet de la communauté de communes repose sur la réhabilitation :

- du rez-de-chaussée pour créer l'espace de vente avec baie vitrée donnant sur la rue principale du bourg à proximité directe des commerces existants et l'espace atelier et réserve,
- des niveaux n+1 et n+2 pour accueillir la partie logement.

Un bail commercial d'une durée de 9 ans sera proposé à l'artisan d'art.

La collectivité souhaite que l'artisan retenu s'installe à l'année à Saint Cernin afin de contribuer à la vitalisation du bourg par son activité commerciale et par l'animation qu'il pourra créer autour de son art.

Un couple de bijoutiers, originaires de la région parisienne, s'est présenté après la session d'accueil d'actifs de 2017 et a d'ores et déjà déposé une candidature pour occuper cette maison d'artisan d'art. Le couple souhaite développer une activité de création et fabrication de bijoux et accessoires de mode à partir de matériaux issus des ressources locales telles que le saphir ou l'améthyste d'Auvergne ainsi que la pierre de lave émaillée.

Les travaux ont débuté et la livraison du bâtiment est programmée pour la prochaine saison estivale.



DÉCLARATION DE PERTE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT

La déclaration de perte de carte nationale d'identité ou de passeport doit être effectuée :

- soit par les mairies équipées d'un dispositif de recueil (9 communes sur le département : AURILLAC, ARPAJON-SUR-CÈRE, MASSIAC, MAURIAC, MAURS, MURAT, RIOM-ÈS-MONTAGNES, SAINT-FLOUR et YDES) dans le cas où la déclaration est immédiatement suivie d'une demande de renouvellement,
- soit par l'intermédiaire des forces de l'ordre (services de police ou de gendarmerie) si l'administré ne souhaite pas demander concomitamment le renouvellement de son titre perdu."

DES CHIENS SONT RÉGULIÈREMENT DANS LE BOURG ET SOUS AUCUNE SURVEILLANCE. NOUS VOUS RAPPELONS QUE

"Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse."

"La divagation de ces animaux pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...), voire socio-économiques (problématique des attaques de troupeaux).

Nous demandons à chaque propriétaire d'être vigilant...

NOTE D'INFORMATION

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis de construire ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable.

La **taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles, déposées depuis mars 2012.

Surface taxable : La surface qui sert de base de calcul à la taxe d'aménagement correspond à la somme des **surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m**, calculée à partir du nu intérieur des façades. Il faut en déduire l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur et les trémies des escaliers et ascenseurs.

Tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes (abri de jardin notamment) constituent donc de la surface taxable.

Si certains ouvrages sont exclus de la surface taxable, ils sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire par emplacement (piscine découverte, panneau solaire au sol, aire de stationnement, etc).

Calcul : Le montant de la taxe correspond à la multiplication de la surface taxable de construction (ou de l'aménagement) par une valeur forfaitaire, actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (en 2019, la valeur au m² est de 753 euros).

Les particuliers peuvent bénéficier d'un abattement de 50 % applicable aux 100 premiers m² de locaux d'habitation en résidence principale.

Pour certaines installations, la valeur forfaitaire est fixe :

- Piscine : 200 euros par m² (x taux),
- Éolienne de plus de 12 m de hauteur : 3 000 euros par éolienne (x taux),
- Panneau photovoltaïque fixé au sol : 10 euros par m² de surface de panneau (x taux) -(les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés),

- Place de stationnement : 2 000 euros par emplacement (x taux),
- etc.

Taux :

- Taux de la part communale : 0 %
- Taux de la part départementale : 1,80 % (dernier taux connu)

Exonérations éventuelles :

- Constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²,
- Aménagements affectés à un service public,
- Les logements sociaux ou habitations à loyers modérés,
- Les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc),
- Un bâtiment détruit ou démolit depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique,
- Abris de jardin soumis à déclaration préalable de travaux.

Paiement : La taxe doit être payée en 2 échéances : au 12^{ème} et 24^{ème} mois après la délivrance de l'autorisation (si son montant est inférieur à 1 500 euros, elle n'est payée qu'en une seule fois).

DÉCLARATIONS DE CHANTIER

Suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, le titulaire doit obligatoirement transmettre à la mairie :

- pour les permis de construire et les permis d'aménager **une déclaration d'ouverture de chantier** (cer fa n° 13407*02). Rappel : les travaux doivent être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation (à défaut l'autorisation est périmée).
- pour les déclarations préalables, les permis de construire et les permis d'aménager, **une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (cer fa n° 13408*04).

REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

La redevance doit être versée, qu'il y ait fouille ou non, pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol soumis (quelle que soit la profondeur) à autorisation ou

déclaration préalable, qui créent plus de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, ou donnant lieu à une étude d'impact (carrières par exemple).

Exonérations :

- Travaux concernant les logements locatifs construits ou améliorés avec le concours financier de l'État,
- Travaux agricoles et forestiers.

Calcul : La redevance est calculée, selon la nature des travaux, par le Préfet du département, la Direction Départementale des Territoires, le Maire, le Préfet de région ou la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Pour 2019, **le taux de la redevance est de 0,40 %** de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier pour les projets soumis à autorisation ou déclaration.

Comme en matière de taxe d'aménagement, les particuliers peuvent bénéficier d'un abattement de 50 % applicable aux 100 premiers m² de locaux d'habitation en résidence principale.

Paiement : la redevance est versée en une seule fois.

Source : www.service-public.fr

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Cantal (Service Habitat Construction - Unité Droit des Sols - 04.63.27.66.90) sont à votre disposition pour réaliser une estimation du montant de ces taxes.

TRANSFERT À L'OFFICIER DE L'ÉTAT DE L'ENREGISTREMENT DU PACS

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les personnes doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier de l'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune),
- soit à un notaire.

Quant à la convention de PACS qui doit être signée par les partenaires, il est important de préciser qu'il n'appartient pas à l'officier de l'état civil d'apprécier la validité des clauses de la convention, ni de conseiller les partenaires quant au contenu de cette dernière. Les partenaires devront pour tous conseils ou précisions sur le PACS contacter un notaire ou un avocat.

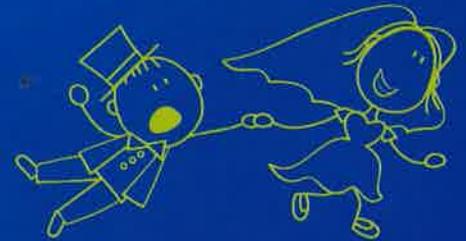


Naissances :

JOANNY Jean	le 16 Janvier 2018	Le Bel Air
BLONDEL Mathias	le 21 février 2018	9 Rue du Pré Long
BLONDEL Giulia	le 21 février 2018	9 Rue du Pré Long
BREUIL Louison	le 03 avril 2018	Le Puech Marzes
PINHEIRO Elena	le 05 août 2018	8 Rue du Lac des Moines
LECOMTE Louise	le 22 septembre 2018	Brolinges
GAILLARD Louna	le 20 octobre 2018	33 Rue des Theils
ROUCHY Arthur	le 12 novembre 2018	33 Grande Rue

Mariages :

BOUTAL Frédéric et LEYDIE Isabelle	le 30 juin 2018
GROS Olivier et TOURNADRE Sylvie	le 04 août 2018
DRACON Stéphane et LOCHE Aurélie	le 01 septembre 2018



Décès :

LAFON Marius	le 20 février 2018	Fraissy
TABEL Jean	le 08 mars 2018	Fraissy
MULAT Robert	le 25 février 2018	21 Route Impériale
BARBET Adrien	le 08 avril 2018	Faussanges
RAUSSOU Josiane	le 14 avril 2018	Cros
LOCHE Marie épouse ROBERT	le 09 mai 2018	36 Route Impériale
COUBETERGUES André	le 22 septembre 2018	8 Rue de la Roche
MEILHAC Pierre	le 13 octobre 2018	5 Rue de la Contie
LACOMBE Robert	le 21 novembre 2018	Thourou
FRUQUIERE René	le 23 novembre 2018	Marzes
LEMMET Jean	le 20 décembre 2018	Cantagril



**DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**

Votre centre de secours recrute
Appelez le 04.71.46.82.60

SAPEURS POMPIERS



cantal
LE DÉPARTEMENT

Chaque jour à vos côtés



Informations utiles

Mairie : 04 71 47 60 09 - Fax : 04 71 47 63 24

10, rue de la Mairie

Mail : mairie@saint-cernin.fr / Site : www.saint-cernin.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Ecole publique et cantine : 04 71 47 63 40

Médiathèque : 04 71 47 62 85

Agence Postale communale : 04 71 62 36 73

SIVU de la Doire (gestionnaire eau potable) : 04 71 47 87 92 - Dépannage : 05 53 54 60 38

Ouvert au public les lundis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h

Communauté de communes du Pays de Salers (ordures ménagères, transport scolaire...)
04 71 40 72 09

SIETOM (enlèvement et traitement des ordures ménagères) : 04 71 69 43 42